



10 avril 2017

(17-1916)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORDⁱ

UKRAINE

*Corrigendum*¹

Veillez noter que le point 2 d) devrait se lire comme suit:

d) Date et titre de la publication où sont publiées les procédures de licences

Journal officiel "Uriadoviy Kurier", n° 249, 31 décembre 2016
Journal officiel de l'Ukraine "Ofitsiyniy Visnyk Ukrainy", 2017, n° 3
(10 janvier 2017)

La Résolution, en ukrainien, peut être consultée sur le site officiel du Parlement
(Verkhovna Rada): <http://zakon2.rada.gov.ua/laws/show/1009-2016-%D0%BF>.

ⁱ "Les Membres qui établiront des procédures de licences ou qui apporteront des modifications à leurs procédures en donneront notification au Comité dans les 60 jours qui suivront leur publication [...]" (article 5:1).

¹ En anglais et en français seulement.